

ORDONNANCE C-4.1, o. 131

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Gilford  
à l'intersection de la rue Saint-André  
et sur la rue Resther à l'intersection de la rue Gilford dans l'arrondissement  
du Plateau-Mont-Royal**

À la séance extraordinaire du 31 juillet 2017, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. D'implanter un panneau d'arrêt à l'approche ouest de la rue Gilford à l'intersection de la rue Saint-André et à l'approche nord de la rue Resther à l'intersection de la rue Gilford et autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés;
2. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant le 31 juillet 2017 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de déterminer les manœuvres obligatoires ou interdites de ces intersections du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez